

Associations

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 27/12/2022

Activités commerciales d'une association

Une association loi 1901 ou une association de parents d'élèves peut exercer des activités commerciales, économiques ou lucratives de façon exceptionnelle. Ces pratiques commerciales sont réglementées que ce soit dans l'organisation de lotos, loteries ou tombolas de bienfaisance, de la tenue de buvettes où sont vendues certaines boissons alcoolisées ou encore de la participation à des braderies, brocantes, vides-greniers et foires.

- Lotos, loteries et tombolas
- Buvettes, bars, débits de boisson
- Brocantes et vide-greniers
- Fiscalité des activités lucratives d'une association

Questions – Réponses

- Qu'appelle-t-on gestion désintéressée d'une association ?
- Une association à but non lucratif peut-elle avoir une activité commerciale ?
- Une association doit-elle encore payer la taxe d'habitation ?
- Une association doit-elle payer la taxe foncière ?
- Une association doit-elle encore payer la redevance télé ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Ressources financières d'une association

Où s'informer ?

- Point ressource à la vie associative

Services en ligne

- Demande d'autorisation de loterie – actes de bienfaisance – encouragement des arts – financement d'activités sportives à but non lucratif
Formulaire
- Demande d'ouverture d'une buvette associative temporaire à l'occasion d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique
Modèle de document
- Demande d'ouverture d'une buvette associative temporaire dans une foire ou une exposition
Modèle de document
- Déclaration préalable d'une vente au déballage – Formulaire n° 13939
Formulaire
- Attestation sur l'honneur d'un particulier de non-participation à 2 autres ventes au déballage
Modèle de document



**VILLE DE
Châtillon**
Hôtel de Ville

Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h

Jeudi : 13h30 à 19h — Samedi : la mairie sera fermée du 13 juillet ou 24 août

Adresse : 1, place de la Libération, 92320 Châtillon

Tél. : 01 42 31 81 81